

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-268

présenté par

M. Bilde, M. Aliot, M. Chenu, Mme Le Pen et M. Pajot

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	30 000 000
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	30 000 000	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Recherche culturelle et culture scientifique	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de réduire la consommation d'énergie, privilégier l'efficacité énergétique doit être une priorité. Dans cette perspective, la question des choix énergétiques est stratégique. Nous devons développer massivement les filières françaises des énergies alternatives en soutenant notamment une filière française de l'hydrogène qui est la véritable énergie de l'avenir. Produit à partir de ressources renouvelables, l'hydrogène peut devenir la réponse à privilégier notamment dans le secteur de la mobilité.

L'État doit assumer sa responsabilité et soutenir massivement la recherche et le développement afin de faire à moyen terme de l'hydrogène une énergie accessible à tous les français. Plusieurs pays ont mis en place des projets ambitieux en faveur de la filière hydrogène. C'est notamment le cas de la Chine qui s'est fixé comme objectif de produire 1 million de véhicules hydrogènes d'ici 2030. L'Allemagne et le Japon développent également de grands programmes de soutien à la filière hydrogène.

Le présent amendement d'appel vise à doter de 30 millions d'euros supplémentaires l'action 17 « recherche dans le domaine de l'énergie, du développement et de la mobilité durable » du programme n° 190 « recherche dans les domaines de l'énergie du développement et de la mobilité durables » dans le but d'insuffler un apport de financement significatif à la recherche sur l'hydrogène.

Afin de respecter les règles de la LOLF, et pour équilibrer la mission, il est décidé de réduire d'un même montant les crédits affectés à l'action n° 01 « aides directes » du Titre 2 programme 231 « vie étudiante ». Il n'est cependant aucunement prévu de réduire les budgets des formations supérieures et de la recherche universitaire.